

**Objet :**  
**Attestation de continuité pédagogique**

Madame, Monsieur,

Le Président de la République a annoncé, le 12 mars 2020, la fermeture de l'ensemble des crèches, écoles, collèges, lycées et universités à partir du lundi 16 mars 2020. Cette mesure, prise sur recommandations des scientifiques au vu de l'accélération de l'épidémie, vise à la fois à protéger les plus jeunes et à réduire la dissémination du virus à travers notre territoire.

L'interdiction faite par l'État d'accueillir les apprentis dans les locaux du Campus des Métiers de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Finistère (CMA29) ne remet pas en cause la nécessité de maintenir les progressions pédagogiques. Seule la première semaine de confinement a eu des conséquences pour les apprentis qui devaient se trouver au CFA.

Depuis le 23 mars, toutes les semaines prévues au sein du CFA (ou passages) sont maintenues et remplacées par un suivi pédagogique à distance disponible sur YPAREO ; plateforme de communication avec les apprentis sur laquelle sont régulièrement mises en ligne les cours, exercices ou devoirs.

Parallèlement, l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2020-373 du 30 mars 2020 relatif à la rémunération des apprentis et portant diverses adaptations de la partie réglementaire du code du travail relatives à l'apprentissage a modifié le livre II de la sixième partie du code du travail : 1° L'intitulé de la section 1 du chapitre unique du titre Ier a été ainsi remplacé par l'intitulé suivant : « Enseignements à distance ».

Par ailleurs, l'article D. 6211-2 du Code de travail a été consécutivement remplacé par les dispositions suivantes : « Lorsque les enseignements prévus au 2° de l'article L. 6211-2 sont effectués en tout ou partie à distance, ils sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article D. 6313-3-1. La réalisation de l'action de formation par apprentissage est justifiée par tout élément probant ».

La mise en œuvre d'une action de formation en tout ou partie à distance comprend : 1° Une assistance technique et pédagogique appropriée pour accompagner le bénéficiaire dans le déroulement de son parcours ; 2° Une information du bénéficiaire sur les activités pédagogiques à effectuer à distance et leur durée moyenne ; 3° Des évaluations qui jalonnent ou concluent l'action de formation.

C'est le sens de l'action engagée depuis le 23 mars par les enseignants du CFA sous mon autorité. C'est aussi le sens des multiples mails et sms envoyés en direction des apprentis pour leur rappeler leurs obligations dans un contexte difficile qu'il est inutile de rappeler.

Notre site internet est régulièrement actualisé afin de répondre aux multiples questions qui peuvent se poser : <http://campusdesmetiers29.bzh>. Le standard bascule enfin sur mon portable professionnel afin de rester à votre écoute.

Certain que vous comprendrez la nécessité d'assurer la continuité pédagogique tout en restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le 6 avril 2020  
Pascal CADIEU  
Directeur du CFA

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DU FINISTÈRE

[www.cma29.bzh](http://www.cma29.bzh)

Siège : 24, route de Cuzon - CS21037 - 29196 QUIMPER Cedex - Tél. : 02 98 76 46 46

5, rue J. Dequere - 29850 GOUESNOU - Tél. : 02 98 02 72 55 - Fax : 02 98 41 46 06

Aéroport - CS 50906 - 29579 MORLA X Cedex - Tél. : 02 98 88 13 60 - Fax : 02 98 63 45 32

Site : [bizakc.bea2009.com](http://bizakc.bea2009.com) - APE 94.12

Décret n°2009-1194 du 2 novembre 2009



## CERTIFICAT DE REALISATION

**Je soussigné(e)** (*prénom et nom*).....

**représentant légal du dispensateur de formation** (*raison sociale du prestataire de formation  
ou de l'employeur en cas de formation interne*), .....

**atteste que :**

**Mme/M.** (*nom et prénom du bénéficiaire*) .....

**salarié(e) de l'entreprise** (*raison sociale*) .....

**a suivi l'action de formation** (*intitulé de la formation*).....

.....

*Nature de l'action de formation :*

- action de formation
- bilan de compétences
- action de VAE
- action de formation par apprentissage

qui s'est déroulée du ..... au ..... (*dates*)

pour une durée totale de ..... (*nombre d'heures réalisées ou, s'agissant  
d'une formation par apprentissage, nombre de mois réalisés*).<sup>1</sup>

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à : .....

Le : .....

Cachet et signature  
du responsable du dispensateur de formation  
(*nom, prénom, qualité du signataire*)

<sup>1</sup> Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.